



BRIEFING PRESSE :

QUELS ENJEUX POUR LE SOMMET DES LEADERS DU CLIMAT LE 22 ET 23 AVRIL?

Après avoir déstabilisé la diplomatie climatique pendant 4 ans, les États-Unis annoncent leur retour dans la lutte contre le dérèglement climatique. **Les 22 et 23 avril prochains, Joe Biden organise le sommet des leaders du climat** (*Leaders' Climate Summit*).

L'objectif pour le Président américain est double :

- **montrer au monde que les objectifs climatiques des États-Unis sont ambitieux** et permettent d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température globale à +1,5°C.
- **reprendre le leadership international sur le climat** en encourageant les pays les moins ambitieux comme le Brésil ou l'Arabie Saoudite à relever leurs objectifs.

Le sommet réunira une quarantaine de chefs.f.e.s d'État et de gouvernement, notamment de pays grands émetteurs. D'autres représenteront des pays faiblement émetteurs, qui sont cependant durement frappés par les changements climatiques et qui ont peu de moyens d'y faire face, comme le Bangladesh ou le Bhoutan. Le sommet convie également des acteurs non-étatiques. La liste des invités reste non officielle pour le moment, mais il est certain que des représentants de grandes multinationales seront présents, de même que Bill Gates et sa fondation. Ces acteurs non-étatiques sont évidemment essentiels pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, mais ce rendez-vous ne devra pas être un énième sommet où ils prennent des engagements flous et verdissent leur communication, sans aucune réelle transformation dans leur modèle de développement.

Le sommet se donne donc pour objectif de lancer une nouvelle dynamique internationale sur l'ambition climatique et préparer les grands rendez-vous de l'année sur le climat, comme le G7, le G20, l'Assemblée Générale des Nations-Unies, la COP15 sur la biodiversité et la COP26 prévue en novembre à Glasgow.

Les attentes de la société civile vis-à-vis de ce sommet sont fortes, notamment autour de 5 enjeux clés traités lors de tables rondes à l'ordre du jour du sommet :

1. **Ambition** : relève de l'ambition climatique, en particulier des grands pays émetteurs de gaz à effet de serre, en amont de la COP26 de Glasgow, afin de respecter l'objectif de limitation de la température à +1,5°C ;
2. **Solidarité** : augmentation des financements climat, en particulier pour l'adaptation, pour les pays les plus vulnérables, peu responsables des émissions mais qui n'ont pas les moyens de faire face seuls aux changements climatiques ;
3. **Désinvestissement des énergies fossiles** : réorientation des financements publics et privés vers la transition énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
4. **Engagement des acteurs non-étatiques** : un cadre de redevabilité et un suivi robuste afin d'éviter le greenwashing et pour une contribution réelle pour la mise en oeuvre de l'Accord de Paris
5. **Développement de technologies** : éviter les solutions purement technologiques qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement et la biodiversité, qui retardent la réduction des émissions, ou qui omettraient les enjeux sociaux et de protection des droits humains.

Ce sommet doit contribuer à la dynamique internationale sur le climat en 2021, et **la France doit s'y inscrire de manière exemplaire et ambitieuse**, notamment à travers la participation du Président Emmanuel Macron. Sur la scène internationale, le Président français se pose en leader et encourage les autres États à faire plus d'efforts. Pourtant, au niveau national, le Gouvernement est loin d'être exemplaire, ne serait-ce qu'au regard du projet de loi Climat et résilience qui ne reprend que très partiellement les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat et ne permet pas d'engager la France sur une trajectoire permettant de respecter ses objectifs actuels sur le climat. Ce sommet ne devrait donc pas être une nouvelle possibilité pour Emmanuel Macron de briller à l'international, sans être prêt à traduire concrètement le contenu de ses discours en mesures ambitieuses et nécessaires sur le territoire national.

Pour une politique climatique internationale juste et à la hauteur des enjeux : moins d'émissions, plus de financements pour les pays en développement

Concernant l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- **Les pays majoritairement responsables des émissions de gaz à effet de serre** (les pays du G20, en particulier les Etats-Unis, la Chine, le Canada, le Japon, la Corée du Sud, les Etats membres de l'Union Européenne...) **doivent prendre des mesures radicales pour réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre.**
- Il est capital que les plans de réduction d'émissions soient mis en place à court et moyen terme (avant 2030) afin de pouvoir limiter la température à 1,5°C. Les annonces de "net zéro" doivent être analysées avec la plus grande vigilance car elles sont souvent un écran de fumée en faisant la part belle à la compensation carbone¹. **Seule une baisse réelle des émissions parviendra à limiter le réchauffement de la planète.**

Concernant la finance climat

- Afin de permettre aux pays les plus vulnérables de faire face aux effets du changement climatique, **les pays développés doivent honorer leur engagement de leur fournir au minimum 100 milliards de dollars par an**
- Ce soutien financier est une question de **justice climatique et sociale** : les pays les plus impactés sont pourtant les moins responsables. Il ne s'agit pas de charité ou de philanthropie mais bien du **paiement d'une dette climatique** des pays développés envers les pays en développement.
- Les femmes et les filles sont souvent en première ligne quand il s'agit de s'adapter aux impacts des dérèglements climatiques. **Il est urgent de briser les silos et d'exiger que les bailleurs intègrent pleinement l'égalité de genre dans les financements climat internationaux.** Ceux-ci doivent être rendus accessibles aux organisations de défense des droits des femmes et celles dirigées par des femmes pour mener à bien leurs actions en réponse à la crise climatique.
- Alors que la protection de la nature est étroitement liée à la lutte contre le réchauffement climatique, et que le sujet est inscrit comme tel au cœur du programme de la COP26, **les flux de finance climat doivent aussi contribuer à protéger la biodiversité.** Les financements des pays développés pour la finance climat doivent comprendre une part consacrée à la protection de la biodiversité.

¹ A ce sujet, la note *Les avis de l'Ademe - La neutralité carbone* est éclairante, <https://www.ademe.fr/avis-lademe-neutralite-carbone>

Concernant le financement des énergies fossiles

- Dans la lignée du Royaume-Uni en mars, **les économies du G20 doivent profiter de ce sommet pour s'engager à mettre fin au financement des énergies fossiles** (charbon, pétrole, gaz) au niveau national, mais aussi à l'extérieur via les crédits à l'export. La relance des économies doit être réalisée à travers un investissement massif dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Concernant le développement de nouvelles technologies

- Les solutions mises en valeur lors de ce sommet ne doivent en aucun cas induire des conséquences sociales et environnementales néfastes. **L'agriculture de précision, la compensation, la capture et le stockage de carbone, ou encore le nucléaire, ne sont pas des solutions viables et durables²**. La priorité absolue doit être donnée à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à l'agro-écologie permettant de lier justice sociale et climatique.

² Pour aller plus loin sur ces technologies, veuillez consulter :

- La note *Le nucléaire, un paris risqué face à l'urgence climatique*, février 2021, <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/02/reseau-action-climat-livret-nucleaire-final.pdf>.
- La note *L'agriculture de précision: un modèle aux antipodes de la transition écologique et sociale*, 2 Septembre 2020, <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/09/notes-rac-agriculture-de-precision.pdf>
- La note *Les avis de l'Ademe - Le captage et stockage géologique de CO2 (CSC) en France : un potentiel limité pour réduire les émissions industrielles*, juillet 2020, https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-csc_france_2020-011234.pdf

Contributions des coalitions multi-acteurs et des acteurs non-étatiques : comment éviter les beaux discours et le greenwashing ?

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, les acteurs non-étatiques se réunissent souvent en coalitions multi-acteurs, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la résilience face aux changements climatiques. Ils utilisent souvent les sommets comme celui du 22 et 23 avril pour créer de nouvelles alliances et faire un travail de communication.

Les coalitions multi-acteurs peuvent avoir un rôle, notamment pour

- **La facilitation à la coopération** entre différents acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Cette coopération peut amener une meilleure compréhension d'un problème commun, mais aussi une efficacité dans la manière de le résoudre.
- La mise en lumière de **secteurs et problématiques en manque de régulation** dans certains secteurs.
- En réunissant les parties prenantes concernées, elles proposent une **plateforme d'échange** devant permettre une meilleure appropriation et application d'une mesure ou d'un projet décidés par une autorité politique pour atteindre ses objectifs climatiques.

Mais le manque d'encadrement actuel des coalitions présente les risques suivants³

- **Un risque de substitution** aux États et à leurs obligations en matière de climat, et d'affaiblissement de la gouvernance internationale
- **Un risque de greenwashing**, avec des membres qui utilisent la coalition en tant que simple outil de communication, sans conduire à la mise en œuvre des engagements.
- Leur réel impact étant rarement calculé ou accessible, **les actions des coalitions se révèlent parfois contradictoires avec l'Accord de Paris**. Certaines coalitions, comme la *Breakthrough Energy Coalition* (pilotée par Bill Gates) ou la *Global Alliance for Climate Smart agriculture* encouragent respectivement la **capture et le stockage du carbone**, la compensation carbone, le nucléaire, ou l'agriculture dite "intelligente" face au climat. Ces technologies et pratiques ont des conséquences néfastes sur la biodiversité, l'environnement, mais aussi pour les conditions de vie socio-économiques des populations locales.

Comment mesurer l'impact de ces coalitions et imposer un cadre de redevabilité ?

- La COP26 va démarrer une nouvelle phase de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les contributions des coalitions vont certainement l'influencer. Pour le Réseau Action Climat, **les plateformes multi-acteurs**, en particulier celle de la Convention Cadre

³ Pour plus de détails, voir le rapport du Réseau Action Climat Coalitions Multi-acteurs : état des lieux, Novembre 2020, https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/11/etatdeslieux_coalitions_reseauactionclimat.pdf.pdf

des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), **doivent exiger plus de transparence de leurs coalitions membres.**

- Afin d'apporter des pistes de solutions, le Réseau Action Climat publie ce 15 avril 2021 **une méthodologie**⁴ dont ces plateformes peuvent s'inspirer pour évaluer l'impact et le fonctionnement de leurs membres
 - La méthodologie s'articule autour de 4 axes d'évaluation qui sont les objectifs, l'inclusivité, la gouvernance et l'évaluation internes
 - Elle évalue 3 coalitions qui ont été choisies car elles comptent des membres français, dont l'Etat : *International Solar Alliance*, *Global Alliance on Climate Smart Agriculture* et *Breakthrough Energy Coalition*.
- Pour finir, un mécanisme de suivi et de redevabilité doit être mis en œuvre pour la première fois en 2023 par la CCNUCC : **le Bilan Global**. Il s'agit d'un bilan des avancées des États sur leurs objectifs climatiques, afin de les pousser à réhausser l'ambition de leurs futurs objectifs. Pour cela, il est indispensable que les contributions des acteurs non-étatiques et des coalitions, en particulier ceux qui sont inscrits sur le portail de la CCNUCC, soient évaluées systématiquement. Il est également vital, pour la légitimité du travail de la CCNUCC, de fixer des critères d'entrée pour les coalitions, afin de ne pas promouvoir des alliances qui développent des solutions in fine dommageables au climat, à la biodiversité et aux droits humains.

⁴ *Coalitions multi-acteurs : une méthodologie d'évaluation*, Avril 2021, <https://reseauactionclimat.org/publications/methodologie-coalitions/>

Traduire l'ambition en politiques pour maintenir l'Europe en tête de la course de la transition écologique

L'Union européenne est le premier grand émetteur à avoir relevé son ambition climatique en adoptant un objectif net d'au moins 55 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. **Néanmoins, pour rester en tête de la course de la transition écologique mondiale, l'Europe doit parier sur une mise en œuvre ambitieuse, qui permette de dépasser cet objectif, respecter la limite de la température à +1,5°C et atteindre -65 % brut d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.** Le Sommet du 22 avril prochain est un point d'étape avant la présentation en juin par la Commission européenne d'un paquet législatif du Green Deal européen devant traduire la hausse de l'ambition en politiques concrètes. L'Europe doit être en capacité de montrer l'exemple à l'échelle internationale afin de créer un effet d'entraînement et de rester en tête de la transition.

L'Union européenne doit éviter la tentation d'une approche du tout-marché carbone et miser sur des réformes secteur par secteur pour atteindre son ambition pour le climat

- La Commission européenne entendrait reposer le coût de l'ambition climatique sur les ménages en créant un marché carbone européen (ETS) pour le transport routier et le bâtiment qui fixerait un prix du CO2 payé par tous les usagers de voitures thermiques ou se chauffant au gaz fossile ou au fioul par exemple. **Cette option serait injuste car elle toucherait tous les ménages, y compris les plus précaires, sans leur offrir d'alternatives**, répliquant à l'échelle européenne les erreurs qui ont déclenché le mouvement des Gilets jaunes en France. Elle serait aussi inefficace pour le climat car **elle éviterait dans le même temps aux États, dont la France, d'augmenter leurs objectifs nationaux contraignants** et donc assouplirait les obligations pesant sur les gouvernements pour mener des politiques nationales sur le climat, et les normes qui imposent aux entreprises d'aller plus vite dans la transition écologique. Un pari perdant-perdant pour le climat et la justice sociale.
- Pour que l'Europe soit à la pointe de la course mondiale de la transition écologique et puisse montrer l'exemple, la Commission européenne devrait plutôt :
 - **Se fixer un objectif de réduction réelle de 55 %** des émissions de gaz à effet de serre dans la Loi Climat européenne, plutôt que de compter sur l'absorption par les forêts et les sols ;
 - **Rehausser les objectifs nationaux contraignants** afin de responsabiliser les gouvernements dans l'atteinte de l'objectif européen et de les obliger à agir au niveau national ;
 - **Fixer une date de fin de vente des voitures essence et diesel à l'horizon 2030** et ainsi fixer un cap pour accélérer la transition de l'industrie automobile tout en accompagnant la reconversion du secteur
 - **Fixer de nouveaux objectifs énergétiques pour 2030, d'au moins 45 % de baisse de la consommation d'énergie et 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique** afin de sortir le continent de sa dépendance aux énergies fossiles, charbon, gaz et pétrole.

Montrer l'exemple sur la réorientation des investissements vers la transition écologique

- Le Sommet du 22 avril arrive au lendemain d'une décision très attendue sur le registre des investissements "verts" européen, appelé taxonomie, c'est-à-dire les secteurs d'activités où il serait nécessaire d'investir pour permettre à l'Europe d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. L'Europe peut être à cette occasion le leader mondial de la finance durable en étant le premier bloc à définir ce qu'est une activité "verte". **Encore faut-il que la taxonomie européenne ne soit pas ruinée par les géants du gaz fossile et du nucléaire qui font pression sur la Commission pour intégrer ces énergies dans le registre "vert"**. Si c'est le cas, la Commission européenne manquera l'opportunité de la taxonomie pour faire de l'Europe le leader de la finance verte en fixant le standard à l'échelle mondiale et facilitant la réorientation des flux financiers vers des activités durables.
- Le plan de relance européen de 750 milliards d'euros, dont 37 % doivent être consacrés à la transition écologique, doit abonder les plans de relance nationaux d'ici quelques semaines. A l'occasion du Sommet du 22 avril, **il serait important que la Commission européenne affirme sa volonté de faire respecter les lignes directrices du Green Deal européen aux plans nationaux, soit 37 % pour le climat et la biodiversité et pas de projet néfaste pour les 63 % restants (principe "Do no harm")**. Le plan de relance français devrait être révisé dans cette optique car seulement 23 % est consacré au climat et des projets néfastes sont prévus comme la baisse des impôts de production à hauteur de 20 milliards d'euros, sans contreparties climatiques.

Trop d'écart entre les discours et les actes pour la politique climatique française

La France ne prévoit pas de faire d'annonces lors de ce sommet. A moins d'une surprise, l'Etat français considère qu'il a fait sa part de l'effort via la réhausse des objectifs européens. Pourtant, si elle s'affiche comme une championne du climat à l'international, la France est loin d'être exemplaire à domicile.

La France encore loin d'être sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris

- **Dans le cadre de l'Affaire du Siècle, la justice a reconnu l'inaction climatique de l'État et l'engagement de sa responsabilité.** En effet, si la France s'est fixée des budgets carbone, c'est-à-dire des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser, elle n'a pas respecté la trajectoire prévue. Elle a décidé d'augmenter ses budgets carbone jusqu'à 2023, s'autorisant donc à émettre davantage que prévu initialement⁵.
- La Convention Citoyenne pour le Climat et le Plan de relance étaient des occasions d'engager les transformations nécessaires des modes de production et de consommation, dans un esprit de justice sociale. **Pourtant, le rabotage des propositions et la politique du "en même temps" n'ont pas permis de mettre la France en capacité d'atteindre son objectif de baisse de 40 % de ses émissions de gaz à effet de serre en 2030⁶.** C'est d'autant plus préjudiciable que la France va devoir revoir à la hausse son objectif avec la nouvelle cible d'au moins -55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 à l'échelle européenne.
- Si les émissions de gaz à effet de serre baissent sur le territoire national (peu, mais sur une tendance réelle à la baisse), l'empreinte carbone des Français en 2018 (11,2 tonnes de CO₂eq par personne) était légèrement supérieure à celle de 1995 (10,5 tCO₂eq par personne). En cause, une hausse très forte des émissions liées à nos importations. **En clair, la France, comme d'autres pays occidentaux, a délocalisé ses émissions de gaz à effet de serre à l'étranger. Or, il s'agit bien de réduire les émissions liées à notre consommation pour avoir un impact au niveau mondial.**

La France slalome entre greenwashing et engagements lointains

- **La fin de vente des véhicules essence-diesel en 2040 est bien tardive en France.** Les ventes de voitures neuves à essence et diesel seront interdites dès 2030 dans 8 pays européens. Le Royaume-Uni vient notamment d'avancer sa date de fin de vente des voitures neuves diesel/essence en 2030.
- Le Gouvernement se félicite de la fermeture en 2022 de toutes les centrales à charbon nationales. Alors que la Programmation pluriannuelle de l'énergie de 2016

⁵ Voir <https://www.observatoire-climat-energie.fr/climat/global/>

⁶ Voir notamment l'étude d'impact du projet de loi Climat et résilience (https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/15b3875_etude-impact.pdf) qui indique qu'associé aux autres mesures déjà mises en oeuvre, il ne contribue qu'à 50 à 66 % de la baisse des émissions prévues pour 2030

prévoyait déjà un arrêt de la production d'électricité à partir de charbon à l'horizon de 2023, Emmanuel Macron a avancé cet objectif d'un an et l'a rendu effectif pour 3 centrales sur 4. **Pourtant, il est faux d'indiquer que toutes les centrales seront fermées en 2022 car celle de Cordemais devrait rester en fonctionnement jusqu'à 2024, voire 2026**, avec une alimentation au moins partielle au charbon.

La France doit revoir son action internationale pour crédibiliser son discours

- **La France doit profiter du sommet du 22 avril pour s'inscrire en solidarité avec les pays les plus vulnérables et augmenter son financement pour le climat à 8 milliards d'euros par an** pour la période 2021-2025. La moitié de ce financement doit être consacrée à des projets **d'adaptation** au changement climatique afin de respecter l'Accord de Paris⁷. La France doit également augmenter la part de ses financements climat bilatéraux fournie **sous forme de dons à 35 %** afin de s'aligner avec la moyenne de l'OCDE. Afin de garantir une action climatique qui s'attaque aussi aux rapports inégaux de pouvoir entre les genres, la France devrait s'assurer qu'**au moins 85 % des financements climat dédiés à l'adaptation des pays les plus vulnérables visent également à promouvoir l'égalité des genres** (note 1 ou 2 du marqueur genre de l'OCDE).
- Alors que le Royaume-Uni a annoncé en mars mettre un terme immédiat à tous ses financements publics aux énergies fossiles à l'international, **la France laisse la porte ouverte au soutien de projets gaziers à l'étranger au-delà de 2035**. Pourtant Emmanuel Macron estimait à la tribune de l'ONU en septembre 2019 que de tels financements étaient "incohérents" et "irresponsables". La France doit donc impérativement rectifier le tir.
- Comme cela a été mentionné plus haut, la crise climatique ne sera pas atténuée sans traiter de celle de la biodiversité. **La France, qui s'est engagée à consacrer au moins 30 % de ses financements climat à la biodiversité, doit se donner les moyens de cette ambition, en accroissant d'au moins 800 millions d'euros par an, d'ici 2025**, les efforts financiers inscrits dans la loi de programmation du développement.

⁷ En 2019, près d'un tiers (29%) des financements climat français était consacré à l'adaptation, un chiffre en constante augmentation depuis 2015. L'article 9, paragraphe 5 de l'Accord de Paris stipule que les financements climat doivent viser "un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation"

CONTACTS PRESSE

Réseau Action Climat : Mathilde Lebourgeois, Responsable communication
mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org, 06 74 95 87 11

CARE France : Camille Nozières, Chargée de relations Presse,
nozieres@carefrance.org, 07 86 00 42 75

CCFD-Terre Solidaire : Laurine Gatefait, Chargée de communication influence,
l.gatefait@ccfd-terresolidaire.org, 06 04 49 36 44

Oxfam France : Elise Naccarato, Responsable de campagne Climat,
enaccarato@oxfamfrance.org, 06 17 34 85 68

WWF France : Caroline Coll, Attaché de presse, ccoll@wwf.fr, 06 35 34 73 52

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

